

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 26 octobre 2022

Nombre de Conseillers : 14 ; Présents 11 ; Votants : 14 ;

Date de la convocation du Conseil municipal : 18 octobre 2022

**PRESENTS** : M. Christian ROBERT Maire, M. Jean-Marc LAFONT, Mme Hélène BEHRA, , M. Philippe HUGOTTE, M. Eddy BURLINSKI, Mme Valérie SWIRBLESKA, Mme Aurélie Roty Lepers, Mme Emilie BARON, M. Romain DUVAL, Mme Nicole COLIN ,M. Stéphane RENAULT.

**POUVOIR(S)**:Mme Jeannine SAULLE donne pouvoir à M. Jean Marc LAFONT.  
Mme Michèle BREUILLAUD donne pouvoir à Mme Nicole COLIN.  
Mme Maryse CLAIRON donne pouvoir à M. Christian ROBERT.

**Secrétaire de Séance** : Mme Hélène BEHRA

Le Conseil Municipal, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 septembre 2022.

**Modification de l'ordre du jour :**

M. le Maire propose :

D'ajouter 3 points à l'ordre du jour :

- RQPS assainissement,
- Décision modificative,
- Admission en non valeur.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour

### ORDRE DU JOUR

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 septembre 2022;
- FAR ;
- AMAC- reversement subvention ;
- Camping -car ;
- Autorisation du Maire à engager, mandater, liquider les dépenses avant le vote du budget ;
- Question et courriers divers.

**FAR 2023 : « armoire électrique – réfection voirie ( délib.n°01 du 26.10.2022)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité sollicite du Fonds d'Action Rural - FAR 2023 une subvention afin de financer les travaux suivants :

Armoire électrique Stade pour une estimation de 9 745,00€ HT soit 11 694,00 € TC,  
Réfection voirie allée des Peupliers pour une estimation de 4 350,38€ HT soit 5 220,46 € TC,

✓ Approuve le plan de financement comme suit :

	Montant HT Travaux	FAR	Autofinancement et /ou emprunt
Armoire électrique	9 745,00 €	7 700,00 €	2 045,00 €
Voirie	4 350,00 €	3 625,00 €	725,00 €

**FAR 2023 – DETR 2023 demande subvention projet « achat tracteur » ( délib.n°02 du 26.10.2022)**

Monsieur le Maire présente le projet d'achat d'un tracteur avec ses accessoires, pour un montant de :

80 000,00 € HT soit 96 000,00 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Sollicite l'État pour l'octroi d'une subvention de 20 % au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2023 pour l'achat d'un tracteur et ses accessoires soit 16 000,00€ ;
- Sollicite le Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention au titre du FAR 2023 pour l'achat d'un tracteur et ses accessoires soit 4000,00€ ;
- Approuve le projet et le plan de financement comme suit :

	Montant HT Travaux	FAR 2023	Autofinancement et /ou emprunt	DETR 2023
Achat tracteur et accessoires	80 000,00€	4 000,00	60 000,00€	16 000,00 €

L'ancien tracteur pourra faire l'objet d'une reprise de 10 000 € ;

**AMAC- Reversement subvention ( délib.n°03 du 26.10.2022)**

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le reversement de la subvention à l'association AMAC de la commune de Tranzault pour un montant de 152,44 €, montant qui sera pris au compte 6574.

**AIRE DE CAMPING CAR -TARIF (délib. n°04 du 26.10.2022)**

Annule et remplace la délibération n°10 du 28.09.2022, à l'unanimité le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs de l'aire de camping-car a compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 comme suit :

Prestations	Tarifs
Stationnement	7 € /24 heures à l'année
Service vidange  (accès gratuit à l'aire de camping cars pendant 45 minutes pour accéder au seul service de vidange sans stationnement)	2 € ( ljeton)
Service électricité	gratuit

**AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER, MANDATER, LIQUIDER LES DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET (délib.n°05 du 26.10.2022)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2023 M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite des 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 163 146,30 € (immobilisations corporelles).

**RAPPORT 2021 sur le Prix et la Qualité du service Public de l'Assainissement collectif ( délib.n°06 du 26.10.2022)**

Après présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service Public d'assainissement collectif et le rapport SATESE 2021 rapport validant le bon entretien de la lagune et la conformité des rejets, le conseil municipal, à l'unanimité accepte le rapport annuel 2021 concernant le lagunage de la commune.

**DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL (délib.n°07 du 26.10.2022)**

Le conseil à l'unanimité accepte les virements de crédits comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT		
Compte	Dépenses	Recettes
1313	12 367 €	
1313	12 490 €	
1323		12 367 €
1323		12 490 €

**ADMISSION EN NON VALEUR BUDGET ASSAINISSEMENT (délib.n°08 du 26.10.2022)**

La trésorerie de la Châtre demande à la commune l'admission en non-valeur de créances pour un montant de 64,70€ ( 41,80 €+ 22,90) inscription au compte 6541. Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte les créances en non-valeur pour un montant de 64,70 €.

**DIVERS :**

- COLLECTE DES BLEUETS  
Mme Hélène BEHRA sera chargée à compter de 2023 de la collecte des bleuets gérée par l'ONACVG.
- CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS  
En application de l'article D. 731-14 du code de la sécurité intérieure, Monsieur Philippe HUGOTTE est désigné correspondant incendie et secours pour la commune de Mers sur Indre.
- ECLAIRAGE PUBLIC  
Afin de pouvoir réduire les dépenses énergétiques les horaires de l'éclairage public vont être modifiés soit 6h30 et 22h. Les illuminations de Noël seront mises en service à compter du 12/13 décembre jusqu'au 5 janvier.  
Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux et la pose de candélabres rue du Tivoli des ampoules « led » ont été privilégiées. La mise en service doit avoir lieu le 24 novembre.
- REPAS DES ANCIENS  
Il aura lieu le dimanche 6 novembre

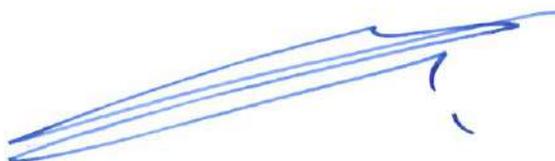
La séance est levée à 20H30.

La Secrétaire,



Mme Hélène BEHRA.

Le Maire,



M. Christian ROBERT.